

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 21 mars 2005 à 18h30

- Présents :**
- M. Jean-Marc Styner, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
 - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :**
- M. Jacques Magnenat, Maire
 - M. Michel Zuber, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2005
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 2.1 28^{ème} course pédestre à travers le coteau de Bernex
 - 2.2 Représentations de Théatrouinex
 3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Nouveau plan de la commune
 - 3.2 Epicerie du village
 - 3.3 Future surface commerciale du bâtiment Grand-Cour 2
 - 3.4 Finances communales et recettes fiscales 2004
 4. Projet de résolution
 - 4.1 Résolution de MM. Jean Berthet, Dominique Kroug, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux, concernant le soutien de la commune de Troinex aux initiatives J'y vis, j'y vote
 5. Désignation des Jurés des Tribunaux pour 2006
 6. Propositions individuelles et questions
-

Avant que le Président n'ouvre la séance, M. Forestier souhaite, au nom du groupe libéral, remercier les Conseillers municipaux d'avoir exceptionnellement accepté d'avancer l'heure de la séance de ce soir.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2005

Mme Bernardet souhaite qu'il soit corrigé au point 6.5 qu'elle souhaite que la Mairie informe les *membres de la commission jeunesse, sport et loisirs* et non pas les membres du Conseil municipal comme mentionné dans le procès-verbal.

En dehors de cette modification, le procès-verbal est accepté et M. Styner en remercie son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 28^{ème} course pédestre à travers le coteau de Bernex

M. Styner annonce que la 28^{ème} course pédestre à travers le coteau de Bernex aura lieu le 9 avril prochain et que comme chaque année, une course spéciale pour les élus du canton est organisée. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de M. Niederhauser en fin de séance.

2.2 Représentations de Théatroux

M. Styner donne les dates de représentations de la troupe Théatroux (12, 15, 16, 17, 19, 22 et 23 avril) et annonce qu'une entrée gratuite pour le 12 avril uniquement est offerte par le théâtre à chaque Conseiller municipal.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Paul Buclin, adjoint

3.1 Nouveau plan de la commune

Les Conseillers municipaux ont trouvé sur leurs places un exemplaire du nouveau plan de la commune, qui vient d'être réédité, l'ancien étant épuisé.

Ce document a été mis à jour tant en ce qui concerne le plan que les renseignements sur la commune, les photographies et les annonceurs. Il peut être obtenu gratuitement au secrétariat de la mairie.

3.2 Epicerie du village

Comme vous avez pu le constater, le nouveau gérant M. Olivier Duvanel a réouvert l'épicerie du village jeudi 10 mars et la Mairie est très heureuse que ce commerce soit à nouveau à disposition des Troinésiens. Les Conseillers municipaux ont reçu par messagerie ou par fax une note explicative de l'avocat-conseil de la Mairie concernant la procédure qu'elle a dû retenir pour la mise à disposition des Fr. 90'000.- votés le 21 février dernier.

Communications de M. Yves Meynard, adjoint

3.3 Future surface commerciale du bâtiment Grand-Cour 2

La Mairie a publié, dans la Tribune de Genève de la semaine passée, une annonce concernant la location future du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. Le but de cette démarche est d'avoir une première vision des activités commerciales susceptibles de s'installer dans ces locaux.

La Mairie a reçu des demandes de renseignements pour une vidéothèque, un kiosque et un bar notamment. Par ailleurs, elle a également des propositions pour un salon de coiffure et pour un cabinet de physiothérapie.

3.4 Finances communales et recettes fiscales 2004

La Mairie a reçu, le 7 mars dernier (soit il y a deux semaines) les résultats des recettes fiscales 2004 qui contenaient des chiffres très surprenants, particulièrement en ce qui concerne la perception et le montant des créances au 31 décembre 2004.

M. Meynard donne lecture de l'information suivante :

Conscient que ces comptes ne manqueraient pas de nous étonner et de susciter un certain nombre de questions, le Département des finances, par son Directeur général Monsieur Sella, nous a envoyé une brève information par fax, document dont nous vous avons fait parvenir une copie. Comme le proposait M. Sella, une séance a été organisée entre des collaborateurs du département et la Mairie, qui était à cette occasion accompagnée d'une expert-comptable de la Fiduciaire Privée SA, fiduciaire qui s'occupe de la révision de nos comptes.

Au cours de cette réunion qui a eu lieu mercredi passé, les représentants du département ont tenté de nous expliquer le nouveau mode de calcul ou d'estimation des recettes fiscales en général et de la perception en particulier. Compte tenu de la complexité du système, nous avons demandé à M. Sella de rédiger, à votre intention, un document aussi clair et compréhensible que possible résumant les explications qu'il nous avait fournies. Nous avons reçu ce courrier aujourd'hui, par fax, et vous en avez trouvé une copie sur votre place.

Comme vous pouvez le constater, le sujet n'est pas facile à simplifier, mais je vais tenter de mettre en évidence les principaux éléments à retenir :

En ce qui concerne la production (personnes physiques), soit le montant des impôts que notre commune devrait encaisser et qui est comptabilisé dans les comptes 2004 :

	Comptes 2004	Annoncé en sept. 04
Production <u>estimée</u> pour 2004 :	4'743'811.-	
Rectification pour 2002 :	- 367'857.-	- 390'838.-
Rectification pour 2003 :	- <u>393'601.-</u>	- 550'472.-
Solde production à comptabiliser (Comptes 2004) : env.	4'100'000.-	
(<i>Produc. prévue dans Budg. 2004 révisé en mars 04 :</i>)	(5'100'000.-)	

Pour la perception, à savoir les versements effectués par les contribuables, un des problèmes réside dans le fait que les sommes versées à l'administration fiscale sont comptabilisées dans un « pot » commun, puis réparties par commune en fonction d'une clé de répartition. Or, comme l'explique M. Sella dans son fax de ce jour (cf haut de la page 2), cette répartition a dû être corrigée pour les années 2002 et 2003, ce qui nous donne les chiffres suivants pour les comptes 2004 :

		(Perception années antér.)
Perception <u>estimée</u> pour 2004 :	3'418'144.-	
Rectification perception 2002	- 815'331.-	(5'703'000.-)
Rectification perception 2003	- <u>1'454'988.-</u>	(5'462'000.-)
Solde :	1'284'000.-	

Ces corrections importantes des montants perçus revenant à notre commune a pour conséquence que le département nous a versé, au 31 décembre 2004, un peu plus de 4 millions de francs en trop. Cette somme, qui fait partie de nos liquidités actuelles, devra donc être compensée d'une manière ou d'une autre et le Directeur général du département des finances nous a assuré que le règlement de ce problème fera l'objet d'une proposition concrète et raisonnable du Conseil d'Etat.

Dans l'immédiat, le département continuera à nous verser les acomptes habituels revenant à notre commune et calculés en fonction du budget 2005 de la commune.

Comme vous le savez, la différence entre la production et la perception est constituée du reliquat ou des créances. Le montant extrêmement élevé de ces dernières au 31 décembre 2004 constitue le 3^{ème} problème que nous rencontrons dans les comptes 2004. En effet, toujours selon les explications de M. Sella, la baisse de la production de ces dernières années et le nouveau mode de répartition de la perception provoquent (effet cumulatif) une hausse des créances des personnes physiques de 2,9 millions de francs pour s'élever à 5,7 millions au 31.12.2004.

Cette somme très élevée comparativement au montant annuel de la production se répartit, par année, de la manière suivante :

2004 :	Fr. 1'325'000.- (somme entièrement estimée)
2003 :	Fr. 2'367'000.-
2002 :	Fr. 1'025'000.-
2001 et avant :	<u>Fr. 955'000.-</u>
Total :	Fr. 5'673'000.-

Une grande partie de ces créances étant relativement récentes et un nombre encore élevé de taxations n'ayant pas été produites en 2002 (env. 40%) et en 2003 (plus de 50%), nous pouvons espérer qu'une partie importante des sommes dues sera payée par les débiteurs. Le département nous a par ailleurs confirmé qu'aucune « grosse casserole » ne faisait partie de ces débiteurs.

Il ne demeure pas moins que des provisions doivent être constituées pour nous protéger contre les risques de pertes. Ces dernières années, le taux de provisions appliqué par notre commune était de

50%, alors que le département recommande un taux minimum de 30%. Pour 2004, nous avons retenu le taux de 40% sur l'ensemble du reliquat.

En conclusion, la production estimée pour 2004, corrigée par les nouvelles estimations à la baisse pour 2002 et 2003, nous donne des recettes 2004 particulièrement basses : - 1 million par rapport au budget 2004 révisé et - 1,7 millions par rapport au budget 2004 initial.

En tenant compte également de l'augmentation très importante des créances au 31.12.2004 et des provisions à constituer, le résultat des comptes 2004 sera très largement déficitaire (env. -1 million), ceci malgré les efforts importants que nous avons réalisés pour réduire les dépenses.

Les correctifs du département en ce qui concerne la perception vont provoquer une baisse très importante de nos réserves de liquidités ; la planification de certains projets (salle communale en particulier) devra donc être revue.

Afin de répondre aux questions que ne manqueront pas de susciter ces informations, nous prévoyons d'inviter des représentants du département des finances à la séance de la commission des finances qui sera consacrée à l'examen des comptes 2004.

Nous vous informons par ailleurs que des représentants de l'Association des communes genevoises et du Service de surveillance des communes, alertés par les chiffres fournis par le département des finances à certaines communes, ont également rencontré des collaborateurs de ce département. Compte tenu de la complexité du problème et des questions restées en suspens, une deuxième séance aura lieu après Pâques et nous espérons avoir des renseignements supplémentaires par leur intermédiaire.

M. Menu se dit effaré par ce qu'il vient d'entendre et demande quelle est la marge de manœuvre de la commune pour le contrôle des chiffres annoncés ce soir. M. Meynard abonde dans son sens mais souhaite attendre la contre-proposition de l'ACG.

M. Querio est d'avis qu'il serait utile que la commission des finances se réunisse afin de travailler sur le sujet.

M. Siegrist rappelle que ces chiffres auront également une incidence sur les projections 2005.

M. Kaiser souhaite recevoir des calculs précis du département des finances et compte sur la fermeté de la Mairie lors des négociations. Il ajoute qu'il est personnellement en situation de taxation provisoire depuis 2 ans et pense ne pas être le seul sur la commune.

Mme Martin est satisfaite de la position de l'ACG face au département et demande jusqu'à combien d'années le département peut-il revenir en arrière. M. Siegrist lui répond que le département dispose d'une période légale de 5 ans.

M. Querio est d'avis que, sur le fond, la commune ne peut pas toucher d'argent qui ne provient pas de ses contribuables.

M. Lavorel suggère de demander d'accélérer les taxations des contribuables domiciliés sur Troinex afin de rattraper le retard de perception.

M. Berthet se demande s'il est pertinent de lancer les soumissions concernant la future salle communale. M. Lavorel lui répond que les soumissions peuvent rester valables si le projet n'est pas modifié sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Projet de résolution

4.1 Résolution de MM. Jean Berthet, Dominique Kroug, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux, concernant le soutien de la commune de Troinex aux initiatives J'y vis, j'y vote

M. Berthet présente son projet de résolution (annexe 1) et ajoute que la Suisse en tant que très ancienne démocratie ne peut qu'être fière d'offrir ce droit aux étrangers qui y résident.

M. Querio rappelle qu'avant de débattre du sujet il faut que le Conseil municipal se prononce sur l'entrée en matière. Il rappelle en outre que ce Conseil municipal a toujours refusé de donner des consignes de vote.

M. Siegrist partage cet avis et précise que lors de cas la mettant directement en cause la commune a pu donner des directives.

Mme Grodecki annonce que le groupe Hors Parti rejoint la position du groupe Démocrate Chrétien.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner met au vote l'entrée en matière sur la résolution présentée par le groupe socialiste.

L'entrée en matière est refusée par 3 oui (soc.), 1 abstention (HP) et 11 nons.

5. Désignation des Jurés des Tribunaux pour 2006

La liste des personnes proposées pour les jurés des tribunaux 2006 (annexe 2) est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions individuelles et questions

La parole n'étant pas demandée, M. Styner clôt la séance à 19h20

Le Président :
J.-M. Styner

Le Secrétaire :
O. Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexe 1

Troinex, le 21 mars 2005

**Résolution de
MM. Jean Berthet, Dominique Kroug, Jean-Pierre Waepler**

**Concernant le soutien de la commune de Troinex
aux initiatives J'y vis J'y vote**

Considérant d'une part que :

- le corps électoral genevois sera appelé à se prononcer le dimanche 24 avril 2005 sur les deux initiatives populaires intitulées « J'y vis, j'y vote : l'aînée » et « J'y vis, j'y vote : la cadette », concernant respectivement les droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers, et le droit de vote communal de ces mêmes résidents;
- ces deux initiatives représentent clairement des enjeux de politique municipale, notamment en matière d'intégration et de citoyenneté;

et considérant d'autre part que :

- de nombreuses personnes actives résidant à Troinex n'ont pas de passeport helvétique;
- nombre de ces personnes étrangères s'investissent dans la vie économique, sociale, culturelle et sportive de leur commune de résidence, indépendamment de la nationalité, la citoyenneté concrétise une activité civique au sens large, soit une démarche personnelle concrète et active en faveur de la collectivité;
- il est légitime que celles et ceux qui participent par leur contribution fiscale à la richesse d'une collectivité locale aient leur mot à dire sur la redistribution de cette contribution sous forme de prestations;
- il est d'autant plus aisé de responsabiliser et d'impliquer les étrangers dans la vie de leur Commune qu'on leur accorde une place où ils peuvent réellement influencer leur cadre de vie direct;
- l'élargissement du corps électoral stimulerait la vie politique municipale;

La Commune de Troinex, par l'entremise de son Conseil Municipal,

déclare soutenir et recommander un double vote favorable
à ces deux initiatives, le dimanche 24 avril 2005.

Annexe 2

Commune de Troinex

Jurés des tribunaux pour 2006

Jurés désignés par le Conseil municipal le 21 mars 2005

Femmes

175 65 522 0 8	FAORO-BLANDIN	Laurence	Secrétaire
368 48 621 0 2	FROIDEVAUX-RIVA	Madeleine	Pharmacienne
156 64 684 0 5	GUILLET-BERGER	Annik	Secrétaire
619 61 853 0 3	HIRSCH-LUSCHER	Véronique	Enseignante
559 57 558 0 0	KOVALIV	Danièle	Jardinière d'enfants
695 65 804 0 2	KRIPPNER-GROSS	Romaine	Infirmière
627 56 725 0 3	MAGNIN USEL-MAGNIN	Geneviève	Pédicure-podologue
645 60 775 0 0	MESOT	Béatrice	Gestionnaire

Hommes

333 60 168 0 0	FAVARIO	Jean-Pierre	Employé de bureau
341 69 346 0 5	FINCATI	Marco	Employé de commerce
359 59 357 0 8	FREI	Urs	Ingénieur
384 64 347 0 3	GAY	Bernard	Journaliste
404 59 483 1 1	GONZALEZ	Vincent	Attaché commercial
468 50 431 0 1	HESS	Patrick	Enseignant
633 65 239 0 5	MARTIN	Gilles	Opérateur TV
637 56 416 0 5	MATTHEY	Philippe	Enseignant
671 72 493 0 3	MULLER	Stéphane	Expert-comptable